

# LE CONTENEUR GRIS OU MARRON

## LES ORDURES MÉNAGÈRES

EN SAC fermé

Les interdits



# LE COMPOSTAGE

Il concerne les habitants disposant d'un jardin (*compostage individuel*), Mais il peut aussi être mis en place dans les immeubles et copropriétés (*compostage partagé*) ou en appartement (*lombricompostage*).

Dans ce cadre, Grenoble-Alpes Métropole vous accompagne en mettant à votre disposition plusieurs services : vente de composteurs et lombricomposteurs, ateliers de formation gratuits ...

Toutes les infos et les prochains rendez-vous sur [lametro.fr](http://lametro.fr)



Lombricomposteur



Composteur

# LES DÉCHÈTERIES

Encombrants, végétaux, gravats, pneus, électroménager, déchets toxiques, piles, ...

Pour vos déchets spéciaux ou volumineux, rendez-vous dans l'une des 22 déchèteries de la métropole grenobloise !



+ D'INFOS :  
[lametro.fr](http://lametro.fr) OU 0 800 500 027  
(appel gratuit d'un poste fixe).

Réalisation graphique : Grenoble-Alpes Métropole • avril 2016 • Illustrations 3D : Bertrand Mayerberger / www.mayerberger.com • Crédits photos : Eco-Emballages et Grenoble-Alpes Métropole

# MAINTENANT, VOUS POUVEZ TRIER TOUS LES EMBALLAGES

## Guide du tri



# LES CONTENEURS «JE TRIE»

## TOUS LES EMBALLAGES



TOUS LES FLACONS ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Nouveau



TOUS LES POTS, BARQUETTES ET FILMS EN PLASTIQUE

BIEN VIDÉS, non lavés

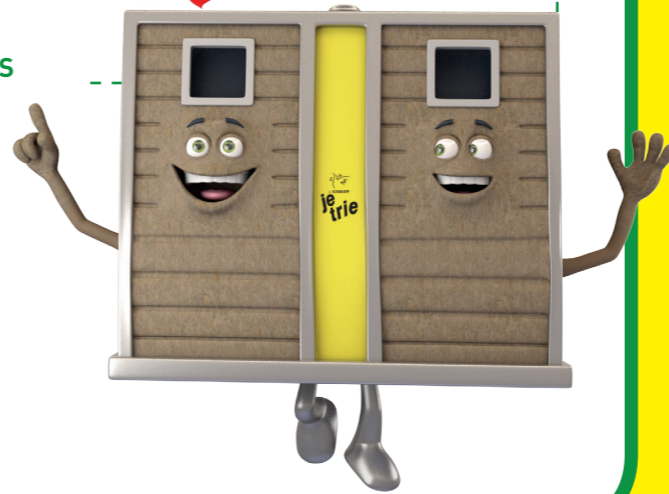


Petits cartons pliés

TOUS LES CARTONS ET LES BRIQUES ALIMENTAIRES



TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



## TOUS LES PAPIERS



TOUS LES PAPIERS : journaux, magazines, revues, catalogues, annuaires, livres, enveloppes (avec et sans fenêtre), prospectus, publicités ...

EN VRAC, non imbriqués



# LE CONTENEUR À VERRE

## TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

EN VRAC, sans bouchon ni couvercle



TOUS LES POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES

Le verre recycle à 100 % et à l'infini



Dépôt autorisé de 7 h à 21 h